



Nuisance voisinage dû à mauvaise mise en oeuvre

Par **thegoodcharlotte**, le **25/07/2015** à **12:45**

Bonjour, j'ai récemment acheté un appartement dans une ancienne maison des années 50 qui a été restauré en 4 appartements. Cette maison a été rénovée en 2011.

Le problème que je rencontre est un problème d'isolation phonique, bien que ce soit un plancher béton, j'entends les moindres faits et gestes de mes voisins du dessous.

Étonnamment, le bruit des voix est assez limité mais le bruit des impacts est assez impressionnant: ça me fait sursauter. Pourtant je n'ai pas grand chose à leurs reprocher, ils vivent normalement. Le problème est le fait que le propriétaire a mis du carrelage directement (sans chape) sur l'ancien marbre qui est j'imagine solidaire de toute la structure (pour info son carrelage fissure déjà).

Je précise que nous sommes un syndic bénévole et que j'en suis le président.

Ma question est: ai-je le droit d'obliger le propriétaire du dessous à faire les travaux d'amélioration phonique de son appartement? Je sais que dans le neuf il y a des normes à respecter. Vu que la maison a été découpé en 4 appartements en 2011, les normes doivent-elles être appliquées.

Merci d'avance pour vos réponses.